

# La plantation et l'entretien de vos arbres

Augmentons et préservons nos richesses naturelles



## Planter et entretenir nos arbres : un geste pour la planète

La coupe d'arbres est sévèrement réglementée à Bois-des-Filion. À l'inverse, la Ville encourage, par une aide financière, la plantation et l'entretien (émondage) des arbres sur les propriétés privées.

Les arbres contribuent à la qualité de vie, à la réduction des gaz à effet de serre, à la présence des oiseaux, à l'harmonie du paysage, à la stabilité des sols et à la diminution des îlots de chaleur. Élément essentiel d'un environnement sain, l'arbre est une composante clé de notre écosystème.

La Ville de Bois-des-Filion reconnaît, par son Plan Vert l'Avenir, l'importance d'un bon couvert forestier et encourage chaque ménage à faire sa part en leur offrant une aide financière pour l'achat et la plantation d'un arbre (50% du coût jusqu'à un maximum de 50 \$) ainsi que pour l'émondage professionnel des arbres existants (50% des honoraires jusqu'à un maximum de 100 \$).

**Gilles Blanchette**  
Maire

## Restriction à la plantation d'arbres

Les arbres doivent être plantés à une distance minimale de :

1. 1 mètre de toute ligne d'emprise d'une voie de circulation, incluant les trottoirs et l'accotement;
2. 2,5 mètres d'une borne-fontaine;
3. 1,5 mètre d'une fondation d'un bâtiment principal, d'une entrée de service, d'un lampadaire de propriété publique ou d'un panneau de signalisation.

Les variétés arborescentes du peuplier, du tremble et du frêne sont interdites.

Certaines essences d'arbres ne peuvent être plantées à :

1. À moins de 15 mètres d'un bâtiment principal, de l'emprise d'une rue publique, d'une ligne d'emprise, d'une servitude pour le passage souterrain de câbles, de fils, d'une conduite d'un réseau d'égout sanitaire ou d'égout pluvial, d'une conduite d'un réseau d'aqueduc ou d'égout;

2. À moins de 10 mètres d'une ligne latérale;
3. À moins de 5 mètres de la ligne arrière d'un terrain, sauf si ces plantations s'intègrent à des travaux de stabilisation des rives.

## Documentation requise

- Remplir le formulaire d'aide financière pour l'année de référence\*
- Fournir une copie d'une preuve de résidence à Bois-des-Filion
- Fournir une copie de la facture pour l'année de référence\*
- Fournir les photos avant et après l'exécution des travaux (maximum de 2 demandes par adresse civique ou immeubles de condo; 1 pour l'achat de nouveaux arbres et 1 pour l'entretien de vos arbres existants)

## Condition d'admissibilité

- Le propriétaire du bâtiment ou son représentant autorisé

## Marche à suivre

### 1 : Inscription

Vous pouvez vous inscrire au programme de deux façons :

- Par la poste ou par courriel;
- À l'Hôtel de Ville durant les heures d'ouverture au :  
**375, boulevard Adolphe-Chapleau  
Bois-des-Filion (Québec) J6Z 1H1**

### 2 : Confirmation d'admissibilité :

Vous recevrez une confirmation statuant que vous êtes admissible et que votre dossier est complet.

### 3 : Remise de l'aide financière :

Un chèque vous sera acheminé le plus tôt possible par la poste.

## Informations :

- ☎ : 450 621-1460, poste 157
- ✉ : [ville@ville.bois-des-filion.qc.ca](mailto:ville@ville.bois-des-filion.qc.ca)

\*Année de référence : Année où le programme est en vigueur

Conception et rédaction : Service aux citoyens et projets spéciaux  
Graphisme et impression : Robert Devost Graphistes inc.

Ville de Bois-des-Filion – Mai 2018



**BOIS-DES-FILION**

Vert l'avenir



## PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER PLANTATION ET ENTRETIEN DE VOS ARBRES

### IDENTIFICATION DU CITOYEN

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Preuve de résidence :

 OUI     NON

### ÉMONDAGE

Nom de la compagnie d'émondage : \_\_\_\_\_

Date des travaux : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
A A A A M M J J
 Photo avant     Photo après     Facture

### ACHAT D'ARBRE

Nom du commerce : \_\_\_\_\_

Date d'achat : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
A A A A M M J J
 Photo de l'arbre mis en terre     Facture

## RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

### ATTESTATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE

Représentant : \_\_\_\_\_

Atteste m'être assuré(e) de l'identification du demandeur et de sa résidence avec :

 Permis de conduire # \_\_\_\_\_

 Compte de taxes # \_\_\_\_\_

 Autre preuve :     HQ     BELL     VIDEOTRON     AUTRE

De plus, j'atteste avoir vérifié la preuve d'achat de l'arbre ou des travaux d'émondage pendant l'année de référence.

 copie de facture de l'achat de l'arbre et des travaux d'émondage

### MONTANT SUBVENTIONNÉ

 50 % de \_\_\_\_\_ \$ = \_\_\_\_\_ \$ ou 100\$ (service d'émondage)

 50 % de \_\_\_\_\_ \$ = \_\_\_\_\_ \$ ou 50\$ (achat d'un arbre)

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
A A A A M M J J
**BOIS-DES-FILION**

Vert l'avenir